L'état de siège va être proclamé dans le district de Murraysburg.

La guerre et les porteurs de mines d'or

L'« Economiste français » qui se place surtout au point de vue des intérêts des porteurs des valeurs minières, écrit dans son dernier numéro :

« Si les Hollandais du Cap finissent par se décider à prendre les armes pour leurs compatriotes du Transvaal et de l'Orange, l'issue de la guerre elle-même deviendrait très douteuse. Nous n'avons d'ailleurs cessé de répéter que quand une guerre se prolonge longtemps, si grand que soit l'écart des forces respectives des combattants, il y a place pour l'imprévu qui déjoue parfois absolument les prévisions.

» Une autre éventualité doit être mentionnée, si improbable qu'elle paraisse et toute conjecturale qu'elle soit : c'est que, impuissants à gagner leur énorme ligne de communications, les Anglais soient obligés d'évacuer Lydenburg et Prétoria, peut-être même Johannesburg, pour se concentrer à Bloemfontein.

» C'est pour ces raisons que l'on ne saurait trop applaudir, si elle se produisait, à une démarche d'un neutre doué d'autorité, l'empereur de Russie par exemple, pour offrir ses bons offices en vue d'un arrangement acceptable aux deux parties. On doit vivement désirer que cette démarche soit faite. »

FAITS DIVERS

Dévouement féminin. — Une enfant dans les flammes. — Quisinière courageuse. — Extraordinaire sang-froid.

Un commencement d'incendie se déclarait hier matin, à huit heures, dans le logement occupé par M. Orsini, douanier, 12, rue Servandoni, à Paris.

M. Orsini et sa femme étaient à leur travail. Leur fillette, un bébé de deux ans, dormait dans son berceau. La pauvre petite allait être asphyxiée, quand une cuisinière, Mlle Lemaître, au service de M. Deberat, commerçant, habitant le même immeuble, aperçut la fumée qui s'échappait par la fenêtre.

Mlle Lemaître savait que l'enfant était à la maison. Elle courut chercher une échelle, l'appliqua contre le mur, monta jusqu'au deuxième étage, où est situé le logement des époux Orsini et, d'un coup de poing, brisa les vitres.

Sans se soucier des flammes qui dévoraient une partie du mobilier et allaient gagner le berceau dans lequel la fillette, effrayée, poussait des cris déchirants Mlle Lemaître sauta dans la pièce, prit le bébé dans ses bras, redescendit en toute hâte et le mit en lieu sûr.

Elle courut ensuite à l'avertisseur d'incendie le plus proche, prévint les pompiers et, avant l'arrivée de ceux-ci, s'employa de son mieux, avec les autres habitants de la maison, à combattre le fléau. Après trois quarts d'heure de travail, tout danger était conjuré.

Le mobilier des époux Orsini avait été la proie des flammes, mais grâce au courage et à la présence d'esprit de Mlle Lemaître, la petite-fille était sauve. N'est-ce pas un beau trait de dévouement ?

—×—

Morts dans les flammes

Un grand incendie a éclaté hier, dans une épicerie par suite de l'explosion d'un récipient d'essence, à Cologne. Quatre femmes et deux enfants ont péri dans les flammes.

—×—

L'odyssée d'un forçat

Des agents de la sûreté ont arrêté, hier, à Paris, en flagrant délit de vol à l'étalage, deux individus dont l'un, Nicolas Fabert dit Schneider, âgé de 30 ans, est un ancien forçat condamné, en 1892, à 10 ans de travaux forcés pour vols.

Interné au bagne de Cayenne, Fabert avait tenté quatre fois de s'évader avant d'y réussir. La première fois, il fut repris à Roura, dans la Guyane française, et condamné pour sa tentative, à deux années supplémentaires de travaux forcés. La seconde fois, il fut arrêté à Caux et condamné, le 17 juillet 1895, à trois ans de plus. Les troisième et quatrième tentatives eurent le même insuccès et de même furent suivies d'un accroissement de peine. Enfin, le 15 janvier 1898, Fabert réussit à s'enfuir. Au lieu de se diriger vers la côte, il gagna la forêt. Après six-sept jours de marche, pendant lesquels il se nourrit d'herbes et de choux palmistes, il arriva sur le fleuve Tocantin et passa dans la Guyane anglaise.

Arrêté par les autorités locales, il fut emprisonné trois jours, puis on lui rendit la liberté. Fabert s'empara alors d'une pirogue et gagna le fleuve Demerara. Il vécut à Georgetown jusqu'au mois de décembre 1898, gagna quelque argent en travaillant et put ainsi s'embarquer à bord d'un paquebot hollandais en partance pour le Vénézuéla. Il s'embaucha comme cuisinier dans un hôtel de Caracas où il resta cinq mois; économisa 1200 francs et se rendit dans un village du Vénézuela, où on lui dit qu'il y avait des mines d'or. Mais il faillit y être assassiné par des chercheurs d'or et revint bien vite à Caracas.

Il reprit le paquebot pour aller à Fort-de-France. Quinze jours après son arrivée, il partait pour la Guadeloupe et là, ne trouvant pas à gagner sa vie, il résolut de revenir en France. Pour cela, il prit place sur un transatlantique à destination d'un port de l'Espagne. Il gagna ensuite Paris à pied, en voyageant sous le faux nom de Schneider.

Fabert a été envoyé au Dépôt. Il sera renvoyé à Cayenne, quand il aura été condamné pour le vol à l'étalage qui l'a fait arrêter.

—×—

Une farce macabre

Dimanche matin, Mme Marin, concierge de la maison située 35, rue Théophile-Gautier, à Paris, trouvait, derrière sa porte d'entrée, un paquet qu'elle défit avec précaution. Elle mit d'abord à découvert une enveloppe de linge ensanglanté et aperçut une face humaine.

Terrifiée, la concierge ne regarda pas davantage et appela un agent, qui examina soigneusement le papier blanc qui formait l'enveloppe extérieure du paquet. Il lut sur ce papier les mots suivants :

« A monsieur Cochefert. — Plaignez cette pauvre femme. « Amen ».

L'agent, accompagné de Mme Marin, porta le colis au commissariat de police. Le commissaire déplia le paquet. Il contenait bien une tête de femme, mais elle était en cire.

—×—

Les vestiges de l'Exposition

En attendant que la pioche des démolisseurs fasse disparaître les palais et les bâtiments de tous genres qui, durant l'Exposition, hospitalisèrent des millions de visiteurs, ce sont pour l'instant les commissaires-priseurs de l'hôtel Drouot qui se chargent de disperser aux feux des enchères le matériel de celles de ces constructions qui furent spécialement affectées aux attractions.

Hier c'était l'installation complète du Cinéorama qui était ainsi vendue aux enchères publiques à l'hôtel de la rue Drouot. Cette attraction, qui, faute de ressources suffisantes, dut fermer ses portes au public quelques jours après leur ouverture, était située au Champ de Mars, dans le local de la brasserie Kammerzel. Le visiteur voyait s'y dérouler le panorama diminué des grandes villes du monde dont les innombrables perspectives avaient été prises en ballon et qui, se déroulant devant les spectateurs, devait leur donner l'illusion d'une ascension au-dessus des principales capitales.

Hier il y avait tout au plus cinquante personnes dans la salle lorsque le commissaire-priseur a annoncé que la vente allait commencer.

Si dans l'assistance, ajoute l'officier ministériel, il y a quelqu'un qui veuille se rendre acquéreur pour 15.000 francs de l'installation complète du Cinéorama, j'adjuge à ce prix les onze cinématographes, les moteurs, les dynamos et tous les accessoires annoncés sur l'affiche.

Personne dans l'assistance ne répondant à cette proposition, le commissaire abaissa ses prétentions. « Pour dix mille francs, j'adjuge en bloc l'installation », déclare-t-il.

Aucun amateur ne paraît séduit par cette diminution et le commissaire, après quelques instants d'une attente vaine, déclare qu'il va procéder à la vente en détail.

Successivement alors sont mis aux enchères les onze cinématographes qui sont adjugés à des prix variant entre 57 et 78 francs.

Deux autres cinématographes qui servirent à l'auteur du projet d'appareils de démonstration auprès de ses commanditaires sont vendus 25 et 35 francs.

Les appareils à prendre des vues, les objectifs sont ensuite mis aux enchères. Ils sont adjugés à des prix variant entre 15 et 35 francs. Un lot de cuvettes pour les bains et les virages des épreuves photographiques atteint péniblement 22 francs. Les uns après les autres se dispersent ainsi tous les accessoires.

Et lorsque la vente est terminée, on constate que la liquidation de ce panorama, dont l'installation coûta plusieurs centaines de mille francs, n'a produit qu'à grand'peine quelques milliers de francs.

—×—

Curieuse statistique

Une ville où il ne doit pas faire bon vivre, ni au point de vue de l'hygiène, ni au point de vue de la propreté, c'est Leeds, la grande cité manufacturière du comté d'York. Le docteur J-B. Cohen, professeur au collège royal de Leeds s'est livré dernièrement à un travail fort curieux sur la quantité de suie qui se trouve jour et nuit suspendue au-dessus de cette ville vraiment créée pour la plus grande joie des médecins — et des blanchisseuses. Si incroyable que la chose puisse paraître, M. Cohen a calculé, à l'aide d'instruments très précis, que, sur les quatre mille mètres carrés formant la superficie de Leeds, un nuage opaque de 40.642 kilogrammes de suie planait perpétuellement.

Pris dans les différentes parties de la ville, l'air analysé n'a jamais contenu moins de 10 milligrammes de suie par mètre cube. Enfin, le savant professeur a trouvé que toutes les cheminées de la cité vomissaient jusqu'à 20.000 kilogrammes de charbon par jour. Un demi pour cent de la houille brûlée par les trois ou quatre cents usines de Leeds, se répand dans l'atmosphère sous forme de suie, ce qui représente une dépense de 7 à 8.000 francs de charbon consommé annuellement en pure perte. Quant aux foyers domestiques, ils fournissent 5 pour cent de la suie que respirent journellement les 368.000 habitants de Soot-City (la cité de la suie).

LES SAVONS DE TOILETTE IDÉALS

La maison Victor Vaissier recommande beaucoup à sa nombreuse clientèle les savons Panoramique et Bruyère de Bretagne, car ces produits nouveaux, par leurs prix modiques, par leurs qualités merveilleuses, par leurs très puissants parfums, par le charme de leurs montages coquets, par la fabrication spéciale de leur pâte à base de glycérine, — réunissent toutes les perfections que désirent les gens économes, les femmes de goût délicat, les amateurs de beau et de bon.

Chronique Locale

ROUBAIX

UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE

AVIS. — La période d'inscription sur les listes électorales est ouverte depuis le 2 janvier et sera close le 4 février prochain à minuit. Ces inscriptions se font à la Mairie, bureau des élections, (entrée rue Neuve, n. 3), tous les jours de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures du soir.

L'« Union Sociale et Patriotique » invite ses amis à faire connaître au siège de l'association, café Pandore, 28, rue Pauvrée, les noms des personnes de leur connaissance en droit de se faire inscrire sur les listes électorales et qu'ont jusqu'ici négligé cette formalité.

N.-B. — Le secrétariat de l'« Union Sociale et Patriotique » est ouvert tous les jours de huit heures à midi et de deux heures à sept heures du soir. (Le dimanche de neuf heures à midi.)

LE FROID. — Cette fois, nous sommes bien en hiver, et pour être tardif, le début du temps froid n'en est que plus douloureusement ressenti. Sans la plus petite transition, la gelée a succédé brusquement à la température relativement douce, dont nous étions gratifié depuis le commencement de l'hiver.

Il gèle depuis vendredi et depuis lors le thermomètre descend d'une façon continue. Les étangs sont déjà pris et les rivières et canaux commencent à charier des glaçons. Les patineurs peuvent donc fourbir leurs patins.

Dimanche, une bise mordante qui culminait les visages a soufflé durant toute la journée. Le soleil était rayonnant, le ciel radieux, aussi les promeneurs ont-ils été légion. On ne rencontrait que gens emmitouflés, allant, d'un pas pressé, rendre les visites qui n'avaient pas été faites le jour de l'An. Et c'était nouveau de pouvoir se promener sans le parapluie dont les brumes du Nord ont fait notre éternel compagnon.

Aussi bien, n'en sera-t-il peut-être pas longtemps ainsi. Le baromètre, lui aussi, subit depuis quarante-huit heures, une dépression assez forte.

LE LUNDI PARJURE. — C'est aujourd'hui la fête du lundi parjuré. A cette occasion et pour suivre une ancienne tradition locale, dans la plupart des établissements, le travail cessera au coucher du soleil.

UNE JEUNE FILLE GRIEVEMENT BRULEE. — Une jeune bâcleuse, âgée de 15 ans, Zoé Delrue, qui demeure avec ses parents rue Dampierre, cour Jonville, 24, s'était placée, samedi soir, près du foyer d'un marchand de pommes de terre frites installé boulevard de Mulhouse. A un certain moment, sans que la jeune fille y prît garde, un charbon enflammé tomba du foyer sur sa jupe. En un clin d'œil les vêtements de l'ouvrière furent en feu. Les personnes présentes s'empressèrent autour d'elle et éteignirent les flammes. Mais déjà le feu avait fait ses ravages: Zoé Delrue avait eu les jambes grièvement brûlées.

M. le docteur Dupré a été appelé à lui donner des soins et l'a fait admettre d'urgence à l'Hôtel-Dieu. On ne croit pas, cependant, que la victime de cet accident soit en danger de mort.

UNE COLLISION ENTRE VOITURES. — Dimanche matin, vers neuf heures et demie, un peu après le passage du car électrique dans la Grande-Rue, les voitures de MM. Destoop, marchand, place Sainte-Elisabeth, et Delattre, de la rue Neuve, sont entrées en collision. L'un des brancards de la voiture de M. Destoop a été brisé, l'autre véhicule n'a subi aucun dommage, mais le cheval de M. Delattre a été blessé à la bouche.

UNE PETITE FILLE MORDUE PAR UN CHIEN. — Dans la soirée de samedi, vers six heures, trois chiens appartenant à M. Modeste Laforce, divaguaient à proximité de la rue de Voltaire, où se trouve le domicile de leur maître. Une petite fille de treize ans, Laure Lecreuier, demeurant rue Voltaire également, étant venue à passer à ce moment, l'un des chiens s'élança sur elle et la mordit cruellement au sein droit.

La morsure était heureusement peu grave. Toutefois, comme on craignait que les chiens ne fussent atteints d'hydrophobie, on les a fait examiner par M. Paruit-Frichon, vétérinaire, qui les a trouvés sains.

Un rapport a été dressé à la charge de M. Laforce pour divagation de chiens.

PROPRIETAIRES ET LOCATAIRES. — Sous ce titre, M. Georges Ansart, le secrétaire du Conseil des Prud'hommes de Roubaix, vient de faire paraître un petit guide pratique à l'usage des propriétaires et locataires.

ENTERREMENTS DU LUNDI 7 JANVIER. — Mme Henri Delannoy, née Marceline Olivier, 9 heures, église Saint-Martin, Croix. — M. Gustave Conrouble, 10 h. 1/4, église du Très-Saint-Rédempteur. — M. Clovis Cappelier, 9 heures, église du Très-Saint-Rédempteur. — M. Charles Marissal, 3 heures, église du Très-Saint-Redempteur.

OBITS DU MEME JOUR. — M. François Dubus, 9 heures, église Saint-Sépulcre. — M. Louis Warrem, 9 heures 1/2, église Saint-Martin. — M. Georges Caulier, 8 heures 1/2, église Saint-Martin. — M. Louis Florquin, et Dame Caroline Florin, 9 heures, église Saint-Martin. — Mme veuve Jean-Baptiste Dubeaurepaire, née Henriette Vaissier, 9 h. 1/2, église Sainte-Elisabeth. — M. Léon Beausire, 9 heures, église Saint-Jean-Baptiste. — M. Alexis Duquesne, 10 heures 1/4, église Notre-Dame.

AGENDAS COMMERCIAUX pour 1901. — En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue.

NE MANGEZ que le beurre d'Oostcamp le meilleur, le plus fin de tous les beurres. Rue du Bois, 13, et dépôts. Frais, le kilog., 3 fr. 80. Téléphone. On porte à domicile.

Communications

LA CHORALE « LA LYRE DU FONTENOY », dans son assemblée générale du 5 janvier 1901, a renouvelé son comité pour l'année 1901. Il se compose de la façon suivante : Le Président, Paul Godefroot ; le vice-président, Charles Renard ; secrétaire, Théophile Carton ; secrétaire-adjoint, Félix Ridelle ; trésorier, François Godefroot ; commissaires, Albert Desmet, Alphonse Verkest, Jules Lodewyck, Joseph Mécon ; directeur, Van-Hooland Réné.

CROIX

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un burineur des Aciéries du Nord, Jules Henrist, âgé de 26 ans, demeurant Grande-Rue, 226, s'est donné par mégarde un coup de marteau sur la main gauche.

Un de ses compagnons, Alfred Billet, 37 ans, demeurant rue Holden, a été blessé à l'œil gauche, par une paille d'acier. Tous les deux ont reçu les soins de M. le docteur Jénart.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*

Exécution rapide et soignée d'impressions en tous genres. **Typographie et Lithographie.** — Outillage moderne et perfectionné. — Prix modérés. 1

Chien perdu. — Ratier, tête boule dogue, bout des pattes blanches, nuance gris foncé, répondant au nom de Boule. Bonne récompense, 3, Grand'Place. 79596

L'Annuaire général du département du Nord pour 1901 vient d'être mis en vente à la librairie ALFRED REBOUX, Grande-Rue, 71, à Roubaix et chez les éditeurs J. WIGNIOLLE et Cie, 31, rue Faidherbe, à Lille. Un fort volume de 2.500 pages, avec notice historique sur Lille, carte départementale, plan de la Ville de Lille, plan de la Ville de Roubaix, en trois couleurs, la liste complète des administrations et services méthodiquement classés, les désignations à Lille, en tête de chaque rue, des perceptions, justice de paix, paroisse, commissariat de police, bureau de vote; la liste alphabétique et adresses dans chaque chef-lieu d'arrondissement par rues et professions, ainsi que pour Roubaix-Tourcoing, le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais, etc., etc.

Prix : Le volume complet du département, relié contenant les sept arrondissements du Nord, 9 fr.; Lille et arrondissement, relié, 5 fr.; Roubaix-Tourcoing, relié, 2 fr. 75; Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Valenciennes, broché, l'un, 1 fr. 50.

TOURCOING

ÉPHÉMÉRIDES TOURQUENNOISES

7 Janvier 1679. — *Les Echevins jugeant les revenus de l'hôpital suffisants décident l'admission du huitième chartrière.*

LES CENTIMES COMMUNAUX. — Lors de l'analyse du budget communal pour 1901 nous nous sommes attachés surtout à indiquer les ressources propres de la ville; mais il est une lacune qu'il faut combler c'est la part qu'on demande aux contribuables en dehors des impôts de consommation, au moyen de ce qu'on appelle les centimes communaux. Nous transcrivons la nomenclature du budget. En premier lieu, cinq centimes additionnels aux contributions foncière, personelle et mobilière, qui donneront, d'après les prévisions, 19.783 francs 15 ; en second lieu, cinq centimes additionnels au principal des quatre contributions directes pour l'entretien des chemins vicinaux, 53.672 francs 53 ; en troisième lieu, un centime au quart additionnel au principal des quatre contributions pour le traitement des gardes-champêtres, 13.418 francs 15 ; ensemble, 86.873 francs 88. Il est à remarquer que de ces trois chapitres, un seul, le premier, constitue réellement une disponibilité pour la Ville, puisque les deux autres ont une affectation spéciale. Aussi, c'est dans les centimes communaux extraordinaires qu'elle doit trouver des ressources effectives : ceux-ci sont plus importants. Ils comprennent : 1. une exposition extraordinaire de 20 francs 73 centimes additionnels au principal de quatre contributions directes, 222.526 francs 50 et 2. une imposition extraordinaire de 2 francs 27 centimes additionnels, au principal des quatre contributions directes 24.367 francs 35 ; ensemble 246.893 francs 85 de centimes extraordinaires.

Dans ce rapport, M. le Maire a donné au sujet de ces centimes l'explication suivante :

« Le nombre des centimes est le même que celui de l'an dernier, mais, est divisé d'autre façon. En effet, l'an dernier, nous avions vingt centimes extraordinaires que l'on percevait en vertu de la loi du 31 juillet 1888, et 3 centimes en vertu d'un décret de M. le Président de la République, du 14 octobre 1896. L'imposition de 20 centimes devant prendre fin le 31 décembre 1900, nous avons dû pour gare notre emprunt, projetté de 4.800.000 francs et réduit à 4.146.000 francs pour les causes que vous savez, demander le renouvellement de ladite imposition ainsi que de celle de 3 centimes précitée. Mais, par suite de la réduction de l'emprunt, le Parlement, par une loi en date du 20 juillet 1900, ne nous autorisa à percevoir que le produit de 20 centimes 73 centièmes. Afin que nos ressources ne soient pas diminuées nous avons sollicité et obtenu un décret pour parfaire les 23 centimes, ce qui nous permettra ainsi de pourvoir aux dépenses des travaux extraordinaires de voirie urbaine comme par le passé. Ce décret a été émis à la date du 21 septembre 1900.

L'ABAISSEMENT SUBIT DE LA TEMPERATURE a nécessité certaines mesures exceptionnelles. Ainsi au théâtre de la rue de Tournai, le compteur d'eau étant pris par la gelée, on a dû, pour parer à toute éventualité, poster une équipe de pompiers avec un dévidoir pour assurer le service d'incendie en cas de besoin.

RECOMPENSES A DEUX AGENTS DE POLICE. — L'administration des douanes a fait remettre une somme de 50 francs à chacun des agents de police Vandebroucq et Hocepied. Ces deux agents avaient, il y a quelques semaines, prêté main forte, rue de la Latte, à des préposés de douanes qui avaient à tenir tête à une bande de rôdeurs ayant essayé de s'opposer à l'arrestation d'une fraudeuse. MM. Vandebroucq et Hocepied avaient même reçu plusieurs blessures dans la bagarre. C'est pour reconnaître leur courageuse attitude en cette circonstance, que l'administration des douanes a adressé une récompense aux deux braves agents.

UN CHEVAL EMPORTE. — Dimanche matin vers huit heures et demie, le cheval de M. Lefebvre-Dujardin, boucher place du Trichon, à Roubaix, était stationné rue de l'amiral-Courbet ; le domestique, Ernest Detez, en voulant remonter sur la voiture, glissa sur le marchepied et tomba sur la chaussée. Le cheval effrayé par le bruit de la chute du domestique partit à fond de train dans la direction de Tourcoing où il a été arrêté place Thiers par M. Fidèle Piron, âgé de 59 ans, cafetier. C'est grâce à la courageuse intervention de M. Piron qu'on doit de n'avoir pas à déplorer d'accident de personne. Aussi les nombreux témoins de cet acte de courage ont chaudement félicité M. Piron.

UN LOGEUR INDELICAT. — Une cabaretière de la rue des Cinq-Voies, Mme Soulié, a déposé une plainte dimanche matin, entre les mains de M. Proix, commissaire de police du 1er arrondissement, contre un de ses logeurs nommé Henri Ghesquière, âgé de 43 ans, homme de peine de sa profession. Cet homme a disparu furtivement en emportant quelques ustensiles de cuisine qui se trouvaient dans la chambre qu'il occupait. Une enquête est ouverte.

MARCQ-EN-BARŒUL

UN DERAILLEMENT DU TRAMWAY A VAPEUR. — Dans la matinée de dimanche, vers neuf heures, le tramway partant de Lille vers Tourcoing a déraillé à proximité de la Madeleine. Le conducteur de la voiture du tramway, M. Deleneuville, s'est blessé au pouce et à l'index de la main gauche, en voulant remettre la voiture sur les rails.

LILLE

UNE FETE CHEZ M. LE TRESORIER-PAYEUR GENERAL. — « Pour fêter les seize ans de leur fille Lise », M. le trésorier-payeur général et Mme V. de Swarte offraient samedi, à l'Hôtel de la Trésorerie, rue d'Anjou, une soirée qui fut très brillante. Autour de Mlle de Swarte évoluait tout un essaim de jeunes filles qui faisaient, elles aussi, leur entrée dans le monde.

Parmi les invités qui, dès neuf heures et demie, se pressaient dans les salons, dont M. et Mme de Swarte faisaient les honneurs, avec beaucoup d'empressement et de bonne grâce, on remarquait MM. Vincent, préfet du Nord ; Géry-Legrand, sénateur, Mme et Mlle Géry-Legrand ; M. Maxime Lecomte, Mme et Mlle Lecomte ; M. Delaune, député, Mme et Mlle Delaune ; Mlle Jeannerod ; M. Margottet, recteur, Mme et Mlle Margottet ; M. Demartres, Mme et Mlle Demartres ; M. le général Avon et Mme Avon ; le colonel Compagnon ; Mme et Mlle Compagnon ; le colonel Bizard, Mme et Mlle Bizard; le colonel Mathon ; M. Curmer, Mme et Mlle Curmer.

Par une attention délicate et tout à fait originale, M. et Mme de Swarte ont fait distribuer à leurs invités, au moment où la soirée battait son plein, des petites médailles, portant à l'avers un profil de jeune fille et au revers la date : 5 janvier 1901, qui constituent un gracieux souvenir de cette fête pleine de charme et d'entrain.

LE CONFLIT ENTRE M. DELESALLE ET LES EMPLOYES DE COMMERCE. — Le conflit qui s'était élevé entre M. l'adjoint Delesalle et le syndicat des représentants et employés vient de se terminer par la capitulation du P. O. F. sur le concours duquel le syndicat croyait probablement compter.

Le « Réveil » enregistre triomphalement une déclaration du « Travailleur » rendant hommage à M. Delesalle, dont la poussée constante, lors de l'élaboration du budget « fut de pouvoir donner satisfaction aux plus légitimes besoins des ouvriers, des employés et des agents municipaux, et aux nécessités croissantes de l'assistance sociale ».

Bien plus, M. Delesalle aurait obtenu du directeur du Théâtre une augmentation d'appointements, sous forme de frais de déplacement, pour les choristes, lorsque ceux-ci vont chanter à Roubaix.

La moralité de l'incident est dans la facilité avec laquelle, dans toutes les circonstances, le P. O. F., après de timides essais de résistance, baisse pavillon devant les socialistes ministériels.

LA PUBLICITÉ

Il y a des gens qui disent : « Je ne veux pas faire de publicité ; je n'en ai pas besoin *A bon vin point d'enseigne.* »

Quelle erreur ! Tout le monde aujourd'hui a besoin de la publicité. Comment voulez vous que le public sache que vous vendez *du beau, du bon et pas cher*, si vous ne le lui dites pas ? Et quel moyen plus sûr de le lui dire que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tout le monde.

Maison Fcois HUVENNE

84, rue du Fontenoy, Roubaix (fondée en 1855)

Spécialité de CERCUEILS *chêne, orme et bois blanc*

CERCUEILS DE LUXE, PLOMBES, ZINCUES ET CAPITONNES

Grand magasin au premier 67003

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille FRANCHOMME-DELESCLUSE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Juliette-Hortense DELESCLUSE, veuve de Monsieur Félix FRANCHOMME, décédée à Roubaix, le 4 janvier 1901, dans sa 73e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 7 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 h. 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 8 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire rue du Vieil-Abreuvoir, 39.

Les amis et connaissances de la famille WAGNON-VAN WICKERA, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Charles-Clément WAGNON, décédé à Roubaix, le 5 janvier 1901, dans sa 68e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 8 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, 226.

Les amis et connaissances de la famille MARISSAL-DELCROIX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Charles MARISSAL, entrepreneur de camionnage, décédé subitement à Roubaix, le 4 janvier 1901, dans sa 34e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le lundi 7 courant, à 3 heures, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pierre-de-Roubaix (maisons Flipo), à 2 heures 1/2.

Les amis et connaissances de la famille COUROUBLE-MAILLARD qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Gustave-Gérard-Joseph COUROUBLE, décédé le quatre janvier 1901, à l'âge de dix-neuf mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Messe d'Ange Solennels qui auront lieu le Lundi 7 courant à dix heures et quart, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Beaurepaire.

Les amis et connaissances de la famille CAPPELIER-PLUQUET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Clovis CAPPELIER, Employé à la Voirie municipale, décédé à Roubaix, le 4 janvier 1901, dans sa 34e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le Lundi 7 courant, à neuf heures, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Louis Dupire, près de la place Faidherbe, à huit heures et demie.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le Lundi 7 janvier 1901, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Georges FLORQUIN, Chef de Fabrication, époux de Dame Mélanie DELCOURT, décédé à Croix, le 7 décembre 1900, dans sa 47e année ; Et à l'Obit Solennel Anniversaire qui sera célébré le même jour, à la même heure, pour le repos de l'âme de Dame Caroline-Stéphanie FLORIN, veuve de Monsieur Louis FLORQUIN, dessinateur, décédée à Roubaix, le 24 janvier 1900, dans sa 82e année, administrés des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le Mardi 8 janvier 1901, à neuf heures, pour le repos des âmes : de Monsieur Achille-Jean-Baptiste-Joseph DELPLANQUE, époux de Dame Marie PROUVOST, décédé à Roubaix, le 15 novembre 1900, dans sa 56e année ; — Et de Monsieur Achille-Désiré-Joseph DELPLANQUE, décédé à Roubaix, le 30 novembre 1900, dans sa 31e année, administrés des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FEUILLETON DU 8 JANVIER 1901 — N° 162

LES DEUX GOSSES

PAR

PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

LE TRAIT-D'UNION

XVII

La veillée des larmes

— Etains les bougies, fit Claudinet... Avant de m'endormir, je veux, dans l'obscurité, rêver à notre bonheur...

Fanfan fit ce que le petit poitrinaire désirait et se retira dans sa chambre pour se coucher à son tour.

Une lampe de nuit y brûlait seule, jetant une faible lumière qu'à travers l'interstice de la portière de velours qui séparait les deux pièces Claudinet apercevait...

Dans cet instant de vague rêverie, qui sépare la veille du sommeil, l'enfant considérait cette pâle lueur avec émotion

C'était comme une preuve matérielle de la réalité de sa situation.

Or, il était bien là, auprès de son ami, délivré à jamais de son existence hideuse, entré enfin dans la vie honnête et pure à laquelle depuis longtemps les deux enfants aspiraient...

Le lendemain, M. de Montlaur, — il n'en doutait pas — l'accueillerait, comme il avait accueilli son camarade, le sauverait à jamais de la honte, de la douleur et de la mort !

Fanfan lui avait assuré qu'on le guérirait...

Ce souvenir de M. de Montlaur lui fit songer aux lettres que Fanfan regardait comme devant être si précieuses à son bienfaiteur...

Il les avait laissées sur la petite table...

L'enfant étendit la main, rencontra la liasse de papier et la glissa sous son oreiller...

— Bonsoir !... Fanfan ! murmura-t-il.

— Bonsoir ! répondit la voix douce de son ami qui commençait à se dévêtir. Dors bien !

Et Claudinet s'endormit.

L'hôtel d'Alboise tout entier semblait, à cette heure, plongé dans le repos...

Les domestiques, depuis longtemps déjà, après avoir fermé toutes les portes et les persiennes, s'étaient retirées dans leurs chambres, situées comme nous l'avons dit, hors du corps du logis principal, dans les communs élevés sur le côté droit de la cour.

Ramon cependant était de retour.

Il était rentré une heure auparavant environ, et n'ayant trouvé sur son passage aucun domestique, il n'avait naturellement pas été renseigné sur la rentrée de Fanfan et sur l'ami qui l'accompagnait.

Il était allé tout droit dans son appartement qui, on se le rappelle, était situé au-dessus de celui de l'enfant, auquel il était relié par un petit escalier intérieur.

Il avait pensé de venir embrasser son petit protégé, mais la crainte de le réveiller, l'en avait empêché.

Ramon semblait accablé de tristesse.

Il se jeta dans un fauteuil, et y resta quelque temps, abîmé dans une douloureuse immobilité.

Quand il releva la tête, ses yeux étaient pleins de larmes.

Il entrouvrit le rideau de sa fenêtre et jeta un regard au dehors.

Tout était noir dans l'hôtel..

— Il faut pourtant que je parle à Carmen aujourd'hui murmura Montlaur avec un accent profond, où perçait la fièvre.

Et doucement, il se dirigea vers l'appartement de celle-ci, qui se trouvait à quelques pas du sien, au même étage.

Le cabinet de travail de d'Alboise était sombre.

— Ils sont couchés, pensa Ramon.

Cependant, les portes des deux chambres étaient grandes ouvertes.

Aucune lumière n'y brillait.

Montlaur les traversa.

— Personne ! Ne seraient-ils pas encore rentrés ?

Il alla ainsi jusqu'à un petit salon réservé à Carmen, dont la porte était fermée.

Il prêta l'oreille. On parlait.

Il frappa légèrement.

— Entrez ! fit une voix douce, celle de sa sœur.

Ramon entra.

Au moment où Montlaur pénétra dans le petit salon, Carmen et Robert firent simultanément un geste d'effroi en le regardant.

Une sensation de crainte, de pitié infinie surtout, avait étreint en même temps leurs deux cœurs, en remarquant l'effrayante altération des traits de leur frère, son visage livide, ses lèvres fiévreuses, et surtout ses yeux enfoncés dans leurs orbites, et rougis par les larmes.

— Mon Dieu ! Ramon, que t'est-il arrivé ? s'écria Carmen avec angoisse.

— Excuses-moi, mes amis, répondit celui-ci en s'efforçant de maintenir sur ces traits un sourire que démentait le crispement de ses lèvres, je suis forcé de vous informer, dès ce soir, d'une nouvelle boutade de mon humeur aventureuse... Je vais encore partir. Je vais de nouveau en Amérique, et j'ai fixé mon départ à demain matin, dès l'aube... Je désire prendre l'express de Saint-Nazaire, qui part de très bonne heure...

— Partir !

— Partir ! répéta Robert d'Alboize... Cela n'est pas possible, mon cher ami...

— Pardonnez-moi... Je partirai, comme je l'ai décidé, demain matin. La vie en Europe, malgré le charme qu'elle devrait avoir pour moi ici, auprès de vous, m'est devenue insupportable...

— Cependant...

— Ma résolution a été longuement mûrie, elle est aujourd'hui absolument irrévocable.

— Vous ne nous avez rien dit, en revenant de Penhoët, qui pût nous faire croire...

— Je ne suis cependant revenu à Paris qu'avec l'intention bien arrêtée de ce voyage. Il est vrai que je ne pensais pas y donner suite avant quelques jours, mais mes réflexions m'ont démontré l'impossibilité d'un plus long séjour en France, et maintenant, je vous le répète, ma résolution de m'en aller demain matin est irrévocable !... Il faut que je parte !

Malgré lui, ces derniers mots avaient été prononcés par Ramon avec un accent de gravité et de solennité tel que Robert d'Alboize et Carmen, échangeant un regard, sentirent un frisson parcourir leur corps...

Ce n'était pas un départ que méditait Ramon !...

C'était un suicide, comme les deux époux le prévoy